

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 du mois de mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'administration de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Madame Rosa PERSONNAZ, Vice-Présidente du CCAS*, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Présent(s)** : Le président, Marc Genoud,

La vice-présidente, Rosa Personnaz, JF Baudet, MT Dubettier, C. Decroux, C. Pasqualini

**Procuration** : M. Bourguignon donné à M. Genoud, F. Bechetolle donné à R. Personnaz

**Absent(s)** : S. Tugler-Rossi, P. Meylan, S. Casabianca

**Le secrétariat a été assuré par** : MT Dubettier

En exercice :	11
Présents :	06
Votants	08
Dont pouvoirs	02

N° 2024-03

### FINANCES- Affectation du résultat

Considérant les règles applicables selon lesquelles il est nécessaire d'attendre le vote du compte administratif de l'exercice 2023 pour procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023 effectivement constaté,

Considérant que le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 25 384.46 €,

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS, qui accepte à l'unanimité, de garder la totalité de la somme à savoir 25 384.46 € au compte 002.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

M.T. DUBETTIER



Le Président,

Marc GENOUD



Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

25 MARS 2024

ARRIVEE  
3

Certifié exécutoire.  
A Beaumont, le  
Le Président,

